



Département de l'Ardèche
Arrondissement de Tournon-sur-Rhône
Commune de GILHOC SUR ORMEZE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023**

Nombre de Conseillers	10
Nombre de présents	8
Nombre de Pouvoir	2
Nombre de votant	10

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre Novembre à dix huit heures le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 20/11/2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Amédée BLANC le Maire .

Présents: Mesdames CANEL Monique, ERSANT Jennifer, VIAU Monique , et Messieurs BLANC Amédée, COMBET Rosan, JOLY Jean-Pierre, NERON Julien,, VALLA Max,

Excusés: RICOUX Catherine (donne pouvoir à VIAU Monique), MAILLE Emmanuel (donne pouvoir à NERON Julien)

Secrétaire de séance: JOLY Jean-Pierre

Le Maire ouvre la séance à 18h00

Délibération: N°2023/28

Objet: Demande de subvention rénovation de la toiture de l'Église

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que le projet de la rénovation de la toiture de l'Église est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du département et la région .

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

DETR : 40 %

Département : 40 %

La Région AURA : 40 %

Autofinancement communal : 20 %

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal décide :

- **ARRÊTE** le projet de la rénovation de la toiture de l'Église
 - **ADOpte** le plan de financement
 - **SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du département et de la région.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- POUR 10 dont 02 procurations CONTRE 00

Délibération: N°2023/29

Objet: Demande de subventions pour la mise en conformité des captages.

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que le projet de la mise en conformité des captages et dont le coût prévisionnel de l'étude et des premiers travaux s'élève à

33 661,17€ HT avec la solution N°1 : lampe à UV soit 40 393,41 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du département et la région et de l'agence de l'eau. Pour la solution N°2 : Pompe à Chlore s'élève à **39 157,01€ HT** soit 46 988,41 € TTC (solution préconisée par Mr David ROBERT, NALDEO)

Le plan de financement de cette opération pourrait être le suivant :

- * Département : 40 %
- * DETR : 30 %
- * Agence de l'Eau 20 %
- * Autofinancement communal 20 %.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal décide :

- **ARRÊTE** le projet de la mise en conformité des captages,
 - **ADOpte** le plan de financement
 - **SOLLICITER** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), département et à l'agence de l'eau .
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- POUR 10 dont 02 procurations CONTRE 00

Date du prochain Conseil Municipal le: **Mardi 12 Décembre à 20h30**

JOLY Jean-Pierre

Le 24/11/2023

Secrétaire de Séance

Le Maire, A. BLANC

